RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE VILLE DE COMMERCY PROCÈS VERBAL SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024 Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID: 055-215501222-20240701-24\_090-DE

EM/NC Objet : Subvention à la coopérative scolaire de l'école château - moulins - animation arrivée du relais de la flamme

N° : DCM\_2024/090 PUBLIÉE LE : 02/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 24 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 17 juin 2024.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

## **ONT DONNÉ PROCURATION:**

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Florent CARÉ qui donne pouvoir à Elise THIRIOT

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Gérald CAHU

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Céline ADOLPHE qui donne pouvoir à Gérard LANDO

## **ÉTAIENT ABSENTS:**

Laetitia SACCHIERO, Olivier LEMOINE, Suzel RICHARD, Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 - Pouvoirs : 7 - Votants : 25

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de la Municipalité d'accueillir le passage du relais de la flamme le 29 juin ;

La Ville de Commercy accueille le 29 juin prochain le passage du relais de la flamme olympique. Différentes animations sont prévues pendant et après ce passage.

L'ensemble de l'école château moulins participera à cet événement avec une chorégraphie sur les anneaux à l'arrivée de la flamme au vélodrome.

Pour ce faire la collectivité accompagnera l'école par une subvention pour l'achat de T-shirt aux couleurs des anneaux. Cette subvention sera limitée à 500 € et ne pourra pas excéder 80 % du montant de la facture.

Il est proposé au Conseil municipal:

 DE VALIDER et DE VERSER (sur présentation de la facture) une subvention, à la coopérative scolaire de l'école château moulins, pour un montant de 500 € maximum et n'excédant pas 80 % de la dépense

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide :

 DE VALIDER et DE VERSER (sur présentation de la facture) une subvention, à la coopérative scolaire de l'école château moulins, pour un montant de 500 € maximum et n'excédant pas 80 % de la dépen

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

## Le Maire Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.